



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de Neauphle-le-Château
3, route de Septeuil - BP 57 -
78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tél. : 01 34 89 47 44 – Fax : 01 34 89 35 46

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 AVRIL 2015 à 18 h 00

Les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Claude MANCEAU,

Etaient présents : Mme GONTHIER, MM. NOEL, GARDERA Vice-Présidents, Mmes VENANT, LAGRAVIERE, MM. BOE, BOUCHET, Mme CHANCEL, MM. LE FOLL, BUISSON, METIVIER, JOUIN, BEHERAY, DUCROCQ, Mme BURGHOFER, M. CHERRIER, CHARLES, RECOUSSINES, COULOMBEL.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés : MM. DURAND, MOREAU, COLLEU, Mme VIROT, M. LEMAITRE représentés respectivement par, MM. RECOUSSINES, GARDERA, NOEL, GONTHIER, CHERRIER.

Absents excusés : MM. JULLIEN, LE NAGARD, Mme COURTAIS, MM. BOHY, STENGER.

Monsieur LE FOLL a été élu, Secrétaire

Assistaient : M. JUVANON (directeur du SIARNC)
M. ESTIER (ingénieur SIARNC)
Mme MAHAUD (comptable du SIARNC)
M. AUMASSON (ingénieur SIARNC)
Melle NOEL (secrétaire du SIARNC)

Ordre du jour :

1. *Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs du Syndicat*
2. *Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire CIG*
3. *Programme de renovation-extension des bâtiments du SIARNC*
4. *Approbation du protocole de mise en œuvre de la réduction du temps de travail*
5. *Décision Modificative 1 (DM1)*
6. *Demande de subvention pour l'étude et la mise en conformité des branchements non domestiques à l'assainissement*
7. *Projets de marché*
8. *Questions et Points Divers*

Le Compte rendu de la séance du 05 février 2015 est approuvé à l'unanimité.



1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU SYNDICAT

Les comptes de gestion (édités par la Trésorerie) et les comptes administratifs (édités par le Syndicat) des budgets Principal, Régie de maîtrise d'œuvre, et assainissement non collectif du SIARNC, sont en concordance sur les opérations budgétaires de 2014.

Ils peuvent être respectivement approuvés (comptes de gestion) et votés (comptes administratifs).

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve les comptes de gestion et vote les comptes administratifs du SIARNC.

2. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE CIG

L'assurance statutaire permet à une collectivité d'assurer des risques financiers découlant de ses obligations statutaires (arrêt maladie, maternité, accident de travail, etc.). Le SIARNC est adhérent de l'actuel contrat-groupe du CIG Grande couronne et en a éprouvé la nécessité.

Ce contrat parvenant à son terme le 31/12/2014, le CIG a lancé la procédure de remise en concurrence.

Le principe d'adhésion au groupement de commande du CIG a été validé par le Comité Syndical du 24 octobre 2013, sous réserve du résultat de la consultation (couverture assurancielle et taux).

Le résultat de la consultation est le suivant :

CNRACL De 11 à 30 agents inclus :		IRCANTEC (+/- 200 heures)	
Décès		Accident du Travail (y compris les Maladies professionnelles et les Frais Médicaux)	
Accident du Travail (y compris les Maladies professionnelles et les Frais Médicaux)		Maladie Grave	
Longue Maladie / Longue Durée		Maternité / Paternité	
Maternité / Paternité		Maladie Ordinaire :	
Maladie Ordinaire :			Taux / Mas.Sal
- franchise de 10 jours par arrêt	Taux / Mas.Sal	- franchise de 10 jours par arrêt	1.10%
- franchise de 15 jours par arrêt	7.30%	- franchise de 30 jours cumulés sur les 365 jours précédents	1.30%
- franchise de 25 jours par arrêt	6.98%		
	6.69%		Les taux sont garantis 4 ans

Les frais de gestion du CIG sont de 0,12%. Suivant les options, le coût de cette assurance est de 33 à 36.000€ pour les 13 agents titulaires du SIARNC, et de 550 à 650€ pour les deux agents non-titulaires.

Au vu de ce résultat, il est proposé d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire du CIG, suivant un taux d'assurance à déterminer en séance.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de souscrire cette assurance, avec une franchise de 10 jours par arrêt (CNRACL et IRCANTEC), et prend acte de la participation aux frais de gestion du CIG de 0,12%.

3. PROGRAMME DE RENOVATION-EXTENSION DES BATIMENTS DU SIARNC

Le projet de rénovation et extension du bâtiment principal de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric est à l'étude depuis 2011. Des contacts ont été pris notamment pour la bonne prise en compte du PLU de Villiers Saint Frédéric.

Le programme d'évolution des bâtiments du SIARNC à Villiers Saint Frédéric a été présenté à la Commission des travaux et au Bureau Syndical d'octobre 2012. Ils figurent dans les perspectives techniques et financières pluriannuelles, produites à l'occasion des votes budgétaires de 2013 à 2015. Des prévisions ont été notamment actées dans le programme de travaux lors de la commission des Travaux de janvier 2013

Néanmoins, des incertitudes extérieures au dossier n'avaient pas permis aux élus de se prononcer sur le programme. Ce dossier peut de nouveau avancer car :

- Du point de vue technique, l'étude sur l'évolution des procédés de traitement des eaux et des boues à la station de Villiers Saint Frédéric a été réalisée. Elle permet d'envisager le phasage global des travaux sur le site, notamment concernant la récupération d'énergie produite sur site.



- Du point de vue financier, les subventions obtenues pour la construction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange sont acquises, et un audit financier a été réalisé avec le concours de la Maison Départementale. Par ailleurs, le dispositif de financement par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les investissements de long terme apporte une réponse financièrement particulièrement attractive. Or cette opportunité n'est ouverte que pour des projets « murs » avant 2017.

Un projet d'aménagement de 3 bureaux sur la terrasse accessible du bâtiment par création d'une structure de type véranda, pérenne dans le cadre du projet global de rénovation, a été évoqué en Comité Syndical le 2 février 2015 et présenté lors de la Commission des Travaux du 17 mars 2015.

Sur avis favorable de la Commission des Travaux du 17 mars 2015, le Programme du Maître d'Ouvrage pour la rénovation du bâtiment principal est présenté devant le Bureau Syndical en vue de l'approbation du Programme et du lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment par le Comité Syndical.

A l'unanimité, le Comité Syndical:

- **Décide de lancer un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue du Concours de Maîtrise d'œuvre sur esquisse,**
- **Décide d'émettre une Déclaration de Travaux pour l'aménagement de la terrasse et décide de lancer la consultation des entreprises ainsi que les travaux correspondants.**

4. APPROBATION DU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le SIARNC peut, d'un commun accord avec ses agents, modifier les horaires du service.

Cela correspond au souhait de nombreuses entreprises (bail assainissement, livraisons et divers prestataires)

Il s'agit de la modification suivante :

Horaires actuels de travail :	8h30-12h / 13h30-17h30
Nouveaux horaires de travail :	8h30-12h / 13h-17h

Les horaires actuels figurent dans le protocole d'accord pour l'aménagement du temps de travail adopté par le Comité syndical le 18 décembre 2001, qui doit par conséquent être modifié, bien que le volume horaire journalier reste inchangé.

Les services du SIARNC restent toujours joignables 24h/24 et 365 jours par an dans le cadre du service d'astreinte.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide d'approuver la mise à jour du Protocole sur le Temps de Travail modifiant notamment les horaires de travail.

5. DECISION MODIFICATIVE 1 (DM1)

La décision modificative répond à deux objectifs :

- **Adaptation du budget au volume d'annulations de titre de recette PFAC**

Pour faire face aux annulations de titres de PFAC émis en 2014 et annulés en 2015, il a été inscrit un budget 40.000€ au BP 2015 au chapitre 67, charges exceptionnelles, de la section de fonctionnement. Ces crédits ont été consommés ce jour à hauteur de 23.000€.

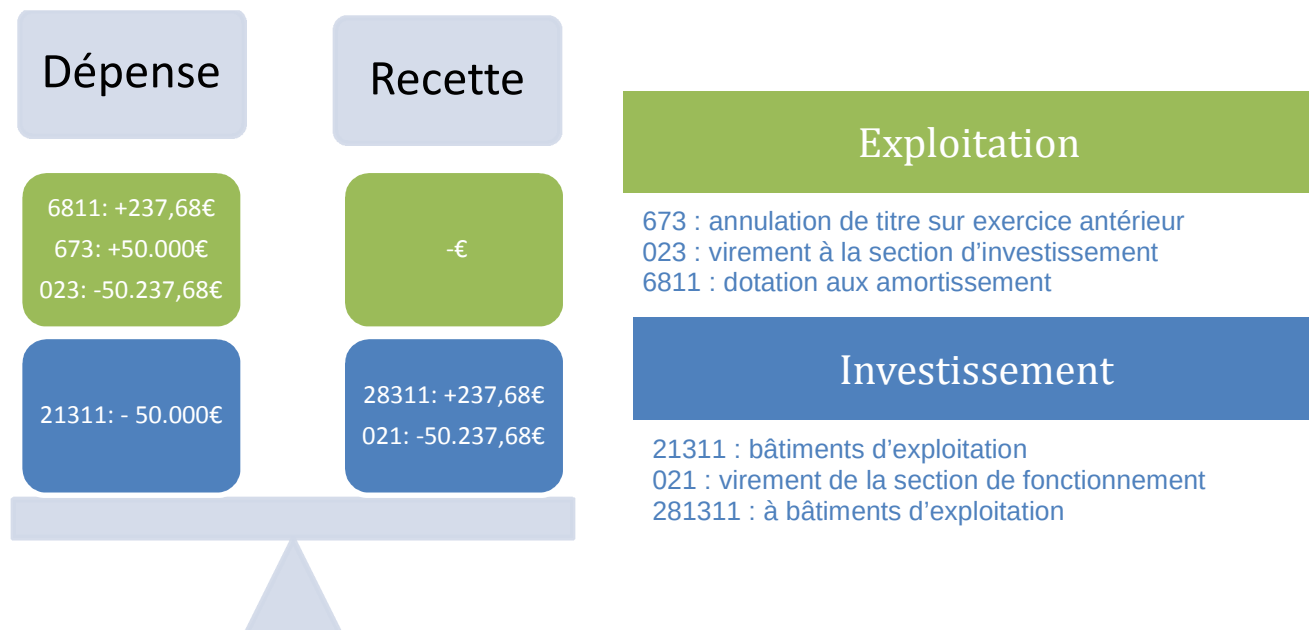
Il est proposé d'augmenter la ligne budgétaire concernée de 50.000€, en diminuant d'autant le virement de la section d'exploitation vers la section de fonctionnement. En conséquence, la prévision de dépenses pour les travaux sur la station d'épuration de Méré est réduite d'autant.

- **Ajustement de l'amortissement comptable**

Un ajustement budgétaire est nécessaire au niveau de l'amortissement des biens d'investissement, suite à la mise en œuvre du nouveau logiciel comptable, qui a permis de relever quelques anomalies, d'un montant de 237,68€ à ajouter aux dépenses d'amortissement de la section de fonctionnement.



Mouvements budgétaires



Dans le cadre du débat, il a été rappelé qu'une grande partie des annulations de titre sont le fait d'un défaut d'information des communes, qui ne transmettent pas systématiquement au SIARNC les arrêtés d'annulation ou de modification des autorisations d'urbanisme.

Or une réduction de la surface de plancher créée déclarée, un changement de titulaire, ou un retard important pris dans la mise en œuvre d'une autorisation sont des causes d'annulation de titre.

Il est demandé aux délégués de sensibiliser le personnel communal à l'importance de ce retour d'information, dont on voit les conséquences financières, et qui donnent une image dégradée de l'administration territoriale, sur un sujet en lui-même sensible.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la Décision Modificative n°1.

6. SUBVENTION POUR L'ETUDE ET LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS NON DOMESTIQUES A L'ASSAINISSEMENT

M. AUMASSON anime la mission de mise en conformité des branchements non domestiques, avec la collaboration de Monsieur Frédéric MAUPPIN, qui réalise le cahier des charges de la consultation et qui assurera, avec les services, la mise en œuvre des prestations de contrôle des installations de branchement non domestiques.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de la Région Ile de France pour l'étude des branchements non domestiques et/ou assimilés domestiques et leur mise en conformité.

7. PROJETS DE MARCHÉ

Choix de la procédure de consultation et de passation des marchés de service à bons de commande:

- Marché Entretien électromécanique STEP et PR 2015 :

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de lancer un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) en 2 lots sur une durée de 3 ans. Montant estimatif du marché : 180.000€

- Marché de services entretien réseaux-transfert de boues- 2015

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de lancer un Marché d'Appel d'Offres en 4 lots sur une durée de 3 ans. Montant estimatif du marché : 900.000€



8. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

Le SIARNC doit réaliser un descriptif détaillé des réseaux dont il assure la gestion.

Or la majeure partie des collecteurs communaux ont été construits sous la maîtrise d'ouvrage de la commune. Ainsi, le SIARNC ne dispose pas de l'historique de la création des collecteurs d'assainissement.

Par ailleurs, les délais de réalisation de ce descriptif détaillé des réseaux d'assainissement fixés par la réglementation apparaissent ambitieux.

Le SIARNC demande aux délégués des communes de veiller à la transmission des informations disponibles permettant de déterminer la date de pose des collecteurs d'assainissement : état des immobilisations, consultation du grand livre, registre des délibérations communales, dates de création des zones pavillonnaires ou d'activités, viabilisation de terrains par les aménageurs privés ou publics, anciens plans de récolement ou de projets d'assainissement, mémoire d'administrés habitant de longue date la commune, conventions de servitude de passage de canalisations publiques en terrain privé etc...

Un courrier dans ce sens a été diffusé auprès des communes le 18 mars 2015.

Séance levée à 19 h 30

Le Président,

C. MANCEAU